

# CONTRAT "PRODUITS LAITIERS DE VACHE"



## PARTIES CONTRACTANTES

|                                      |                                 |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| <b>Le producteur :</b>               | <b>Le(s) consom'acteur(s) :</b> |
| <b>GAEC du Bois Fleury</b>           | <b>NOM, Prénom :</b>            |
| <b>Le Bois Fleury</b>                | <b>Adresse :</b>                |
| <b>49330 CHAMPIGNE</b>               |                                 |
| <b>Tél : 06 17 43 67 63</b>          | <b>Tél :</b>                    |
| <b>E-mail : bois.fleury@lilo.org</b> | <b>E-mail :</b>                 |

## TERMES DU CONTRAT

Objet principal : livraison toutes les 2 semaines de produits laitiers de vache pour la période de début décembre 2018 à fin mai 2019 dont les tarifs sont les suivants :

|                                                                    |                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lait cru entier en bouteille en verre d'un litre : 1 €</b>      | <b>merci de rapporter<br/>tous les contenants<br/>et couvercles propres</b> |
| <b>Yaourt nature : 0,50 € le pot de 125 gr</b>                     |                                                                             |
| <b>Faisselle : 2 € le pot de 400 gr</b>                            |                                                                             |
| <b>Fromage à tartiner ail ciboulette : 2 € le pot de 250 gr</b>    |                                                                             |
| <b>Fromage frais ou affiné en forme de cœur : 2,50 € pièce</b>     |                                                                             |
| <b>Tomme : (17 € le kg) soit la part de + ou - 150 gr à 2,50 €</b> |                                                                             |

Par le présent contrat, le consom'acteur s'engage à commander tous les 15 jours, parmi les produits proposés, un panier d'une valeur moyenne qu'il choisit en fonction de ses besoins ( 5 €; 7 € ou 9 €) pour la durée du contrat.

## REGLEMENT

Afin de faciliter la gestion des chèques, il est demandé le paiement en 3 fois. Chèques à l'ordre du Gaec du Bois Fleury Une régularisation se fera en fin de contrat.

| <b>MONTANT CHOISI DU PANIER (A)</b> | <b>NOMBRE DE DISTRIBUTION (B)</b> | <b>MONTANT PAR CHEQUE (AxB/3)</b> |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
|                                     |                                   |                                   |

Le présent contrat est établi, en 3 exemplaires, après signature des 2 parties prenantes, chacune récupèrera un exemplaire du présent contrat, et le 3ème reviendra au tuteur du producteur.

Tout produit laitier non retiré sera perdu. Les consom'acteurs peuvent faire retirer leurs produits laitiers par des personnes de leur choix, adhérents ou non de l'AMAP. Il est possible de répartir les commandes sur plusieurs livraisons, notamment pendant les vacances, tant que le montant moyen du panier est respecté. Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes, prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Tuteur du producteur : Dominique BEAUDOIN

mail : domisabeaudoin@sfr.fr

Tél. 06 16 84 89 40

Signatures précédées de la date et de la mention "lu et approuvé"

Fait le :  
Le producteur :

Fait le :  
Le consom'acteur :